

## Procédure d'inscription sur la liste des médecins agréés

### Coupon à retourner à l'ARS Océan Indien

#### Inscription sur la liste des médecins agréés du département

Docteur : Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse : Rue \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Médecin Généraliste :

Médecin Spécialiste :  \_\_\_\_\_

Date d'inscription au CDOM : \_\_\_\_\_

Nombre d'années d'exercice professionnel : \_\_\_\_\_

1. Je ne suis pas agréé :

Je candidate pour être agréé

Oui Non

2. Je suis agréé :

Je renouvelle mon agrément

Oui Non

Les médecins membres du comité peuvent, à la demande, former les médecins souhaitant siéger ou réaliser des expertises.

#### Textes

- Décret n° 86-442 du 14 mars 1986, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires.

- Arrêté du 4 août 2004, relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

- Arrêté du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, d'une part et des membres des comités médicaux, d'autre part.

- Décret et arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais.

- Arrêté préfectoral n°2014-7647/DIIC fixant les tarifs de transport en taxi à compter du 01/07/2014